

AREC Projet

Thématique : Innovation, Techniques de pêche ou de cultures marines | Localisation : Golfe de Gascogne | Filière : Pêche

 **Projet : Terminé**

 **Porteurs du projet :** Institut Français des Huiles Végétales Pures (IFHVP),

Contexte

Le territoire aquitain est riche par son cadre touristique et son activité de pêche. Dans le contexte particulier du port de Capbreton (Landes – 40), un projet de développement territorial intégré visant à réduire de manière globale l'empreinte carbone et les émissions de Gaz à Effet de Serre de la filière pêche prend tout son sens.

La finalité du projet « AREC Pêche » (Aquitaine : Réduction de l'Empreinte Carbone à la Pêche) est la réduction de l'empreinte carbone de la filière pêche aquitaine. Le programme a été initialisé en novembre 2012, suite à la validation par France Filière Pêche, de la proposition technico-économique.

Objectifs

- ✓ La finalité du projet « AREC Pêche » (Aquitaine : Réduction de l'Empreinte Carbone à la Pêche) est la réduction de l'empreinte carbone de la filière pêche en Aquitaine
- ✓ Phase 1 : Quantification des gaz à effet de serre par la méthode du bilan Carbone Identifier les postes les plus émetteurs de GES d'un bateau de pêche en action de pêche et analyser les résultats et de mettre en avant ceux qui peuvent être améliorés.
- ✓ Phase 2 : Utilisation d'un carburant alternatif Démontrer la faisabilité technique et l'avantage environnemental de l'utilisation d'un carburant alternatif, visant ainsi à réduire l'empreinte carbone de l'activité de pêche.

Actions

Le programme a été initialisé en novembre 2012, suite à la validation par France Filière Pêche, de la proposition technico-économique.

Le programme se décline en deux phases :

● Phase 1 : Quantification des gaz à effet de serre par la méthode du bilan Carbone

Afin de quantifier les gaz à effet de serre par la méthode du Bilan Carbone, il a fallu identifier les caractéristiques globales de la flotte de pêche en Aquitaine. A cet effet, un questionnaire a été rempli avec l'aide des marins pêcheurs, dans le but d'avoir les éléments chiffrés pour des bateaux différents d'un point de vue de leur taille, de leur coque, de leur mode de pêche afin de pouvoir obtenir une image globale de la flotte de pêche de la région. Toutefois cette méthode ne permet pas de comparer deux entités différentes : elle permet de déterminer quels secteurs de l'entité sont les plus émetteurs de GES.

● Phase 2 : Utilisation d'un carburant alternatif

Il a été proposé de mettre en place une filière d'avitaillement locale basée sur le réemploi d'huiles alimentaires usagées mais sans modification chimique, permettant ainsi d'optimiser les bilans énergétiques (production, transport, utilisation) les bilans de GES (production & utilisation), le recyclage des (bio) déchets.

Le premier facteur traité a été l'implantation d'un système d'avitaillement. Il est décidé d'avoir recours à un site de stockage externe au port, détenu par un professionnel du domaine du stockage et de la distribution de produits pétroliers, Adour Combustibles à Labenne (40).

Le bateau choisi est le « Crésus », fileyeur de 14.85 m, qui remplit les conditions techniques nécessaires au projet, ainsi qu'un patron pêcheur très motivé, M. Nicolas Lafargue. Le Crésus a été équipé d'un système de bicarburant qui permet d'utiliser soit 100 % de gazole soit 100 % d'huiles alimentaires usagées. Il a été également instrumenté afin de suivre en continu les paramètres du moteur, le carburant consommé. Ces interventions ont été réalisées par la société Mécanique Services. Concernant les HAU, DUODE Conseils a pris contact avec ALLO A L'HUILE (Muret – 33), filiale de SARIA, pour la livraison d'un lot sur le site de la société FASE, spécialisée dans le traitement des fluides, basée à Mérignac (33). Celle-ci a procédé à des essais sur une unité de traitement spécifique.

Afin d'assurer la traçabilité fiscale du produit utilisé, la DGDDI a demandé au porteur du projet d'effectuer une coloration de l'HAU, suivant les obligations réglementaires en vigueur.

Le projet AREC a été retardé par une attente de la dérogation d'utilisation d'HAU comme carburant dans le navire Crésus. Cette dérogation n'étant toujours pas obtenue en 2014, la décision a été prise, avec l'accord de FFP, d'effectuer l'étude sur la base d'une reformulation d'HVP (Huile Végétale Pure), qui est autorisée comme carburant d'un bateau de pêche, pour se rapprocher des paramètres physico-chimiques de l'HAU après traitement.

Résultats

Phase 1 : Bilan émissions Gaz à Effet de Serre

Cette première phase a permis d'établir une quantification précise des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur une flotte de pêche représentative du littoral aquitain. Ce bilan s'appuie sur la méthode Bilan Carbone qui permet d'évaluer les émissions de GES engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation humaine.

A l'analyse des différents résultats il apparaît que quel que soit le bateau considéré, le poste le plus émetteur de GES est le poste gazole.

Pour améliorer le bilan des émissions de GES d'un bateau de pêche, il faut :

- Réduire la consommation de GO et/ou utiliser un carburant moins émetteur de gaz à effet de serre,
- Ne remplacer les éléments ayant une durée de vie limitée (informatique, électronique,) que quand nécessaire pour lisser leur impact sur une période la plus longue possible.

Phase 2 : Utilisation d'un carburant alternatif

Au terme de l'étude technique, en date du 31/12/14, le bilan chiffré est très positif. Les résultats obtenus nous informent d'une consommation moyenne du navire fileyeur de l'ordre de 2/3 en HAU reformulée, ce qui a pour conséquence immédiate une diminution de l'empreinte carbone dans la même proportion. Aucune dérive ni aucun dysfonctionnement n'ont été constatés durant l'opération.

Le projet AREC a mis en avant la capacité de la diversification énergétique dans le cadre de la réduction des impacts environnementaux. La consommation de gazole apparaît en effet comme le poste le plus émetteur de Gaz à Effet de Serre.

Ce projet a permis de montrer que l'utilisation d'Huiles Alimentaires Usagées en bicarburation permet de substituer à hauteur de 2/3 le carburant fossile et donc de réduire d'autant les émissions de GES associées. La mise en place d'une filière locale de production de ces HAU en qualité carburant est possible, tous les éléments techniques étant connus.

Une évolution de la réglementation s'appliquant aux HAU est nécessaire pour que la pêche professionnelle, et notamment les bateaux aquitains puissent y avoir recours dans le cadre d'une diversification énergétique. Les marins pêcheurs conscients de leur impact sur l'environnement n'attendent plus que ce signe.